



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

RER

Question écrite n° 51967

Texte de la question

M. Pascal Popelin appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur la situation de la ligne B du RER, qui compte 900 000 usagers quotidiens et particulièrement sur les branches B3 et B5 de cette ligne, qui relie l'aéroport Charles-de-Gaulle et la gare de Mitry-Claye au centre de Paris. Cette ligne est actuellement la seule infrastructure lourde permettant aux habitants du nord-est de l'agglomération parisienne de rejoindre les principaux pôles d'emploi. C'est aussi la seule liaison ferrée entre la plate-forme aéroportuaire internationale et la capitale. Malgré un plan de modernisation, une commission d'enquête parlementaire, cinq années de chantier et une dépense de 650 millions d'euros, le résultat n'est pas à la hauteur des besoins des usagers réguliers de cette ligne. La qualité du service rendu est également préjudiciable à l'image de la métropole parisienne, aux yeux des voyageurs qui atterrissent à Roissy et empruntent le RER B pour rallier le coeur de « la plus belle ville du monde ». Retards à répétition, trafic irrégulier, rames bondées et usées, pannes matérielles, électriques, de signalisation ou de caténaires constituent le lot quotidien des voyageurs. Compte tenu de cette situation, il souhaite connaître les mesures que le Gouvernement entend mettre en œuvre pour faire la lumière sur la pertinence de l'argent public déjà dépensé, trancher des questions lourdes telles que celle du tunnel Gare du nord-Châtelet commun aux lignes B et D, fluidifier la gouvernance de cette ligne d'intérêt national, encore partagée par de trop nombreux acteurs.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Popelin](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51967

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 mars 2014](#), page 2279

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)